

COMMUNIQUÉ

Conservatoires : l'État peut-il demander toujours plus en s'engageant toujours moins ?

Paris, 21 septembre 2026 — En cette rentrée, de nombreux conservatoires et établissements d'enseignement artistique ont repris leurs activités sans connaître le montant définitif du soutien financier que leur accordera l'État pour l'année 2026. Une situation difficilement soutenable pour les collectivités territoriales, qui assument l'essentiel de leur financement.

Les premières informations remontant des territoires font état de baisses parfois importantes des crédits de l'État. Mais, au-delà de leur ampleur, c'est l'absence de visibilité qui inquiète *Conservatoires de France*.

Les collectivités ont voté leurs budgets. Les établissements ont recruté leurs personnels. Les élèves sont inscrits. Les enseignements ont repris. Les projets sont engagés.

Comment piloter une politique publique lorsque l'un de ses financeurs ne précise son niveau d'intervention qu'une fois l'exercice quasiment terminé ?

Aujourd'hui, les établissements concernés ne disposent toujours pas de visibilité sur les financements 2026, ni de perspectives pour 2027.

Moins de financements, mais toujours plus d'exigences

Cette situation est d'autant plus paradoxale que l'État demande simultanément aux conservatoires de mettre en œuvre des transformations majeures.

Dix ans après la loi LCAP de 2016, les nouveaux diplômes nationaux d'études de musique, de danse et de théâtre entrent progressivement dans la réalité des établissements. Cette réforme, diversement accueillie par la profession, entraîne des conséquences pédagogiques, organisationnelles, administratives et financières importantes pour les collectivités.

À cela s'ajoutent des exigences légitimes et croissantes en matière d'inclusion, d'accessibilité, de prévention des violences sexistes et sexuelles, d'éducation artistique et culturelle, de diversification des parcours et de coopération avec l'Éducation nationale.

Conservatoires de France ne demande pas à l'État de renoncer à ces ambitions. Nous lui demandons de les assumer. Une politique publique ne peut durablement multiplier les missions et les prescriptions tout en fragilisant les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Les collectivités ne peuvent devenir la variable d'ajustement

Cette situation intervient alors que les collectivités territoriales doivent elles-mêmes faire face à une superposition de crises et de transformations : contraintes budgétaires, incertitudes politiques, évolutions démographiques, transition écologique, difficultés de recrutement, perte d'attractivité de certains métiers et augmentation des coûts.

Le recul du soutien de l'État risque ainsi de produire un effet de ciseaux préoccupant : davantage d'attentes nationales et moins de capacités locales pour y répondre.

À terme, c'est l'engagement même des collectivités en faveur de l'enseignement artistique qui pourrait être fragilisé, avec des conséquences concrètes pour les habitants : réduction de l'offre, augmentation des tarifs, diminution des projets ou remise en cause d'actions de proximité.

L'État ne peut transférer silencieusement aux collectivités la charge financière d'ambitions qu'il continue de définir au niveau national.

Le financement croisé : un enjeu budgétaire, mais aussi démocratique

Le désengagement de l'État soulève une question qui dépasse la seule répartition des charges financières.

Le financement croisé des politiques culturelles permet de partager les responsabilités entre plusieurs puissances publiques. Il contribue également à préserver une diversité de regards, de priorités et de choix artistiques, en évitant qu'un établissement dépende exclusivement d'un financeur unique.

Ce pluralisme constitue un contrepoids précieux. Il peut contribuer à protéger la diversité des esthétiques, des pratiques et des expressions culturelles, tout en favorisant la continuité des politiques publiques au-delà des alternances et des arbitrages locaux.

À mesure que les financements se concentrent entre les mains d'un nombre plus restreint de collectivités, le risque est de rendre les établissements davantage dépendants des orientations d'une seule puissance publique.

Le financement croisé n'est donc pas seulement une modalité budgétaire. Il constitue aussi une garantie possible de pluralisme, de diversité culturelle et d'indépendance du service public.

En réduisant sa participation, l'État ne fragilise pas seulement l'équilibre économique des conservatoires : il risque également d'affaiblir l'un des contrepoids qui contribuent à préserver la diversité de leurs projets.

Pendant ce temps, les conservatoires se transforment et prennent leurs responsabilités

L'image d'établissements figés dans un modèle ancien ne correspond plus à la réalité.

Partout en France, les conservatoires et écoles d'enseignement artistique font évoluer leurs pratiques. Ils développent l'éducation artistique et culturelle, accompagnent les pratiques amateurs, coopèrent avec les établissements scolaires et les acteurs sociaux, interrogent leurs modalités d'accueil et renforcent leurs démarches d'inclusion.

La prévention des violences et harcèlements sexistes et sexuels constitue un exemple majeur de cette mobilisation. Un groupe de travail national élabore notamment un guide spécifique aux établissements d'enseignement artistique, intégrant des protocoles de prévention et de lutte contre les VHSS, une réflexion sur les relations pédagogiques et la formation des professionnels.

Ces transformations sont indispensables. Les établissements s'y engagent pleinement. Mais elles nécessitent du temps, des compétences, de la formation et des moyens.

Des lieux où l'on apprend aussi à faire société

Il serait particulièrement paradoxal de fragiliser ces établissements au moment où leur rôle sociétal apparaît si essentiel.

Apprendre la musique, la danse ou le théâtre, c'est acquérir une technique et rencontrer des œuvres. Mais c'est aussi apprendre à écouter, choisir, argumenter, coopérer, accepter le désaccord, exercer son esprit critique et construire avec les autres.

Un orchestre, un chœur, une troupe ou un ensemble chorégraphique sont autant d'espaces où chacun apprend à trouver sa place et à contribuer à une réalisation collective.

Dans une société confrontée à la fragmentation et à la fragilisation des espaces de sociabilité, cette fonction n'est pas accessoire.

Faire lieu. Faire lien. Faire ensemble.

Ces dimensions sont au cœur de la mission de service public et de la promesse d'émancipation portée par l'enseignement artistique.

Conservatoires de France appelle l'État à assumer ses responsabilités

En cette rentrée 2026, Conservatoires de France demande :

- **Une clarification immédiate des financements de l'État pour 2026 et une visibilité sur les perspectives budgétaires pour 2027 ;**
- **Une mise en cohérence des ambitions nationales et des moyens consacrés à leur réalisation ;**
- **L'ouverture d'un dialogue avec les collectivités et les professionnels pour garantir un financement durable, partagé et respectueux du pluralisme des politiques culturelles.**

L'enjeu ne consiste pas seulement à préserver des établissements ou des lignes budgétaires.

Il s'agit de savoir quelle place notre pays souhaite donner à l'apprentissage artistique, à l'émancipation, à la diversité culturelle et à ces lieux de service public où, chaque semaine, des centaines de milliers de personnes apprennent aussi à faire société.

Conservatoires de France

Association professionnelle des directrices
et directeurs d'établissements
d'enseignement artistique

Contact : Mathieu GAUFFRE, président de CdF - contact@conservatoires-de-france.com